

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

246/17

11/05/2017

Programme d'appui à la réforme structurelle approuvé par le Conseil

Le 11 mai, 2017, le Conseil a approuvé un programme de 142,8 millions d'euros destiné à **aider les États membres** à mettre en œuvre les réformes structurelles.

Ce programme contribuera aux **réformes institutionnelles, administratives et structurelles** destinées à renforcer la compétitivité, la productivité, la croissance, l'emploi, la cohésion et l'investissement. Il corroborera les processus de gouvernance économique de l'UE, les actions financières et les activités **présentant une valeur ajoutée européenne**.

"Cette nouvelle initiative s'appuie sur l'expérience acquise dans la fourniture d'une assistance technique aux pays faisant l'objet d'un programme d'ajustement économique" a déclaré Jan Borg, Secrétaire d'État à la présidence de l'UE en 2017 et aux fonds de l'UE. "Elle nous permettra d'aider tous les États membres à bénéficier de cette expérience lorsqu'ils entreprennent d'importantes réformes."

Le règlement a été adopté sans débat lors d'une session du Conseil "Agriculture et pêche".

Le 27 avril 2017, le Parlement européen a approuvé le programme, qui couvrira la période 2017 à 2020. Cette approbation fait suite à un accord intervenu le 8 février 2017 avec les représentants du Parlement.

- [Règlement relatif au programme de soutien aux réformes structurelles pour la période 2017-2020](#)
- [Communiqué de presse concernant l'accord de février 2017 sur le programme de soutien aux réformes structurelles pour la période 2017-2020](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press